



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 3 mai 2023
Greffe 2x_0134 + 0181_Préavis édités + MCH2_lju

Préavis No 07/2023

Demande de crédit pour la conversion du plan comptable vaudois (PCV) au nouveau modèle comptable harmonisé

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le passage des communes vaudoises au nouveau modèle comptable harmonisé appliqué par l'ensemble des collectivités publiques de Suisse, dit MCH2, est attendu depuis longtemps. Un premier groupe de travail composé de représentants de l'Etat et des communes a œuvré dans ce sens entre 2010 et 2014. En juillet 2016, l'État de Vaud a fait appel au groupe KPMG pour relancer et accompagner les travaux jusqu'en février 2019. Enfin, dès février 2019 l'avancement du projet MCH2 a été confié à un groupe de travail technique (GTT) MCH2 dirigé par l'Union des Communes Vaudoises (UCV), avec la collaboration de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

La Commune de Château-d'Oex, ainsi qu'une trentaine de collectivités publiques « pilotes » vont tenir leurs comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2024. Toutes les autres communes et associations de communes devront avoir effectué ce passage au plus tard pour 2027.

OBJET DU PREAVIS

La conversion de l'ancien plan comptable vaudois à MCH2, exigée par le Canton, nécessite une adaptation logicielle de nos programmes informatiques ABACUS supportés par la Société OFISA Informatique SA.

Demande de crédit pour la conversion du plan comptable vaudois (PCV) au nouveau modèle comptable harmonisé

Le Canton apporte un soutien en ressources humaines pour accompagner cette phase pilote.

Cependant, ce sont les communes vaudoises qui doivent prendre en charges les coûts permettant de s'adapter à ce nouveau plan comptable. Notre fournisseur informatique OFISA a établi une offre de prestation pour la modification logicielle et l'appui/suivi de l'implémentation du MCH2 qui se présente comme suit :

1. Prestations de services - Mandant Commune

Désignation	Montant CHF HT
Vérification des prérequis et licences	400.00
Travaux préparatoires OI	800.00
Export du budget 2023 sans commentaire	800.00
Conversion des fichiers exportés	1'600.00
Importation des fichiers convertis	1'600.00
Innosolv - redirection des adresses sur les 2 mandants	1'600.00
Client - Contrôle des données importées + tâches à effectuer	
*Contrôle et validation des modules	1'600.00
Forfait de reporting spécifique MCH2 nécessaire	2'600.00
Client - saisie du budget 2024 (sans budget amortissement)	
Assistance au client (1 jour/mois entre mai et juillet)	4'800.00
Contrôle et validation finale avant livraison OI	1'200.00
Client - Salaires / mise à jour des 2 mandants entrées/sorties employés	
Salaires - reprise des données par AbaConnect	1'200.00
Import des PO débiteurs avec niveau de rappels	3'200.00
Reprise des factures fournisseurs	4'800.00
Gestion de projet	4'000.00
Total HT	30'200.00
TVA	2'325.40
Total TTC, arrondi	32'600.00
<i>*Conformité avec les modules Abacus COFI-DEBI-CREDI-SAL et logiciel INNOSOLVCITY</i>	

2. Prestations fournies par OFISA dans le cadre du projet

- Mise à disposition de la classification standard MCH2 dans le programme F25
- Mise à disposition de la classification standard MCH2 dans le programme F45
- Mise à disposition des listes imposées par le canton de Vaud

Demande de crédit pour la conversion du plan comptable vaudois (PCV) au nouveau modèle comptable harmonisé

3. Prestations à effectuer par le client – autres prestations

Désignation	Montant CHF TTC
Compléter le fichier de conversion fournit par OFISA	
Réaliser les tests de processus métiers	
Nouvelles attributions et définitions des modules suivants :	
COFI	
Comptabilité générale	
DEBI	
Comptabilité des débiteurs	
CREDI	
Comptabilité des créanciers	
SAL	
Comptabilité des salaires	
ATK	
Abacus Tool Kit	
Montant estimé des prestations internes, CHF TTC	7'400.00
Report du montant des prestations de service OFISA, CHF TTC	32'600.00
Montant total du crédit, CHF TTC	40'000.00

Comme annoncé lors de la communication au Conseil communal du 30 mars 2023, la Commune de Château-d'Oex est l'une des 30 communes pilotes dans la phase de mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

Les avantages d'être une commune pilote :

1. Bénéficier d'un soutien accru de la part de la Direction des finances communales. En raison de leur faible nombre, plus de temps pourra être consacré aux communes pilotes, ce qui permettra un accompagnement personnalisé en matière de conseil et de formation.
2. Faire partie d'un réseau de communes engagées dans le changement. La possibilité d'échanger avec d'autres communes engagées permettra d'identifier rapidement d'éventuels problèmes et surtout de partager les manières de les résoudre.
3. Être intégrés au développement du MCH2 pour les communes vaudoises. Être une commune pilote donnera la possibilité de voir vos besoins spécifiques abordés dans les mises à jour du manuel et dans les instructions pour l'implémentation du MCH2.
4. Disposer dès 2024 d'une présentation des comptes harmonisée. Les communes pilotes pourront proposer à leurs Conseils une présentation des comptes harmonisée avant les autres communes qui passeront à MCH2 uniquement plus tard.

Demande de crédit pour la conversion du plan comptable vaudois (PCV) au nouveau modèle comptable harmonisé

M. Jean-Michel Chapalay, boursier communal et formateur à l'UCV, est déjà impliqué sur cette transition via le Centre d'Education Permanente, l'Union des Communes Vaudoises ainsi par des contacts rapprochés avec la DGAIC, Direction des finances communales, en charge de l'implémentation du MCH2.

Son rôle va être d'effectuer la conversion du plan comptable, d'assurer le suivi du bouclage des comptes 2023 selon l'ancien PCV et d'accompagner le nouveau boursier qui lui travaillera directement selon les nouvelles normes MCH 2.

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 07/2023 du 3 mai 2023;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) d'autoriser** la Municipalité à procéder à la conversion du plan comptable vaudois (PCV) au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)
- B) d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 40'000.00
- C) de financer** ce montant :
 - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 40'000.00, si nécessaire
- D) d'amortir** :
 - L'investissement net de CHF 40'000.00 sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF 4'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
 - A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 600.00 au taux moyen actuel de 1,5%.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 3 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adjointe :

Eric Grandjean

Daniella Henchoz